\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Responsable du pouvoir judiciaire

Gholamhossein Mohseni Ejei

**c/o** Ambassade d’Iran auprès de l’Union européenne

Avenue Franklin Roosevelt No. 15

1050 Bruxelles

Belgique

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Responsable du pouvoir judiciaire,

**Les dissidents kurdes iraniens Pejman Fatehi, Vafa Azarbar, Mohammad (Hazhir) Faramarzi et Mohsen Mazloum, victimes de disparitions forcées depuis leur arrestation en juillet 2022, risquent d’être exécutés sous peu en secret, sans que leurs familles ni leurs avocats n’en soient informés au préalable**. Leurs familles et un avocat indépendant ont appris que la Cour suprême avait confirmé leurs condamnations à mort le 2 janvier 2024, puis les avait transmises au Bureau d’application des peines à Téhéran. Le 16 janvier, l’avocat indépendant des quatre hommes a déclaré sur X (ex-Twitter) que sa requête de révision judiciaire avait été rejetée car il n’avait pas été en mesure de joindre des copies du jugement à la demande de révision, comme l’exige la loi iranienne. Les autorités refusent de révéler le lieu où se trouvent ces hommes et les charges exactes pour lesquelles ils ont été condamnés, de permettre à leur avocat indépendant d’accéder à leur dossier et de fournir des copies des jugements rendus en secret par la 26e chambre du tribunal révolutionnaire et la Cour suprême. Le 14 janvier, leurs familles se sont réunies devant la prison d’Evin à Téhéran, où elles pensent que leurs proches sont détenus, pour protester contre leur condamnation à mort et demander des droits de visite. À titre de représailles, le ministère du Renseignement a convoqué les membres des familles des quatre hommes et les a menacés de mort, de torture et d’incarcération s’ils continuaient de manifester et de s’enquérir du sort de leurs proches. La campagne de harcèlement et d’intimidation menée par les autorités iraniennes à l’encontre des familles, alliée à leur refus constant de livrer des informations sur le sort de leurs proches et le lieu où ils se trouvent, accroissant leur angoisse et leur souffrance, violent l’interdiction absolue de la torture et des mauvais traitements.

Les condamnations et les peines de mort prononcées contre les quatre hommes font suite à de graves violations des droits à un procès équitable, y compris le droit à un avocat de son choix dès le moment de l’arrestation, à une défense adéquate, à un procès équitable et public, à la présomption d’innocence, le droit de ne pas s’accuser soi-même, de garder le silence et de bénéficier d’un véritable réexamen par une juridiction supérieure. Le 6 janvier 2024, leur avocat indépendant a déclaré sur X qu’il était simplement leur avocat «sur le papier», n’ayant jamais été autorisé à voir ses clients. Après leur arrestation le 20 juillet 2022 par le ministère du Renseignement dans la province de l’Azerbaïdjan occidental, la télévision d’État iranienne a diffusé une vidéo de propagande le 12 octobre et le 5 décembre 2022, dans laquelle les quatre hommes «avouent» avoir planifié un attentat à la bombe dans une zone industrielle à proximité de la ville d’Ispahan, sur les instructions des services de renseignement israéliens. Amnesty International documente depuis longtemps la pratique des autorités iraniennes qui consiste à extorquer de faux « aveux » sous la torture et les mauvais traitements.

**Je vous demande de révéler immédiatement le sort qui a été réservé à Pejman Fatehi, Vafa Azarbar, Mohammad (Hazhir) Faramarzi et Mohsen Mazloum, ainsi que le lieu où ils se trouvent, de renoncer à procéder à leur exécution et d’annuler leurs condamnations et leurs sentences capitales. S’ils sont inculpés d’une infraction pénale prévue par la loi, je vous prie de les rejuger dans le respect des normes d’équité, tout en excluant le recours à la peine de mort ainsi que les «aveux» obtenus sous la contrainte. Je vous exhorte à les protéger contre la torture et toute autre forme de mauvais traitement, et à veiller à ce qu’ils puissent contacter régulièrement leur famille et consulter les avocats de leur choix. Enfin, je vous prie d’instaurer immédiatement un moratoire officiel sur les exécutions, en vue d’abolir la peine capitale.**

Veuillez agréer, Monsieur le Responsable du pouvoir judiciaire, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade de la République Islamique d'Iran, Thunstrasse 68, Case Postale 227, 3000 Berne 6

Fax: 031 351 56 52 / E-mail: secretariat@iranembassy.ch / Twitter: https://twitter.com/iraninbern